

# A VOUS DE JUGER

## SUR L'ETAT DES COMPTES DU CCE

Avant toute chose, il est bon de rappeler qu'elle est la mission première du CCE. Elle est très simple, le CCE doit permettre aux salariés d'Air France en activité ou en retraite d'accéder aux activités sociales et culturelles.

Compte tenu de la situation financière de plus en plus dégradée du CCE, l'ensemble des Organisations Syndicales a unanimement décidé de procéder à l'expertise complète de ses comptes en septembre 2009. Cette expertise a été confiée au cabinet INA selon un appel d'offre. Le rapport INA a fait l'objet d'un examen d'abord en Commission Financière du CCE le lundi 11 janvier 2010 puis le lendemain le mardi 12 janvier 2010 en session plénière.

Force est de constater que les conclusions de ce rapport sont des plus accablantes pour le bureau du CCE sortant (2007/2009).

### Constat CFTC :

- Frais de fonctionnements qui explosent (+ 48 %)
- Frais de personnel (+ 50 %)
- Des salariés payés à la maison
- Réceptions :
  - César Palace : 40 000 €uros
  - Soirée Péniche : 18 500 €uros
  - Spectacle : 30 000 €uros
  - Visite Stade de France : 9 000 €uros
  - Champagne : 7 000 €uros
- Articles Publicitaires : 115 000 €uros
- Déplacement Pékin, hébergement non précisé ...

Pour certaines dépenses, les bénéficiaires ne sont pas toujours précisés, leur justification non plus. Ouvertures et bénéfices du patrimoine du CCE à des personnes et structures autres que le personnel Air France sans contrepartie financière.

L'environnement comptable et financier du CCE est considéré comme sinistré et se traduit par une perte de confiance des partenaires financiers du CCE, refus du financement complémentaire du projet informatique par la banque, refus par les établissements bancaires d'accorder des découverts.

La gestion de la trésorerie manque de fiabilité (écarts entre le prévisionnel et le réalisé) ainsi que le suivi budgétaire faute d'outil informatique.

Le nouvel outil informatique mis en place est un fiasco total. Aucun appel d'offre n'a été lancé pour choisir le prestataire SAGE dont le contrat présente quelques carences lourdes de conséquences. Le coût initial était de 2,4 M €uros pour atteindre 4,6 M €uros.

Le personnel du CCE a bien tenté d'alerter sur les nombreux dysfonctionnements du nouveau système informatique mais en vain. Ils sont contraints aujourd'hui de travailler à l'ancienne, avec gomme et crayon.

Enfin, l'utilisation des cartes bleues par certains membres du bureau semble s'écarter du rôle social du CCE.

**Vous comprenez mieux pourquoi la part réservée aux activités sociales et culturelles a diminué de 11 M €uros sur quatre ans.**

## **POSITION ET INTERVENTION CFTC EN SESSION DU 12/01/2010**

Pour notre part, nous considérons qu'à l'examen du rapport d'expertise des comptes du CCE, que la démonstration était faite que le CCE depuis plusieurs années vivait largement au dessus de ses moyens, dépensant sans compter l'argent qu'il n'avait pas au détriment des prestations offertes au personnel.

La CFTC, catastrophée par la situation financière du CCE et par les conséquences dévastatrices qui en découlent, propose que soit confiée à un administrateur professionnel la gestion du CCE (patrimoine et œuvres sociales). Ce mode de gestion resterait sous le contrôle de l'ensemble des syndicats d'Air France jusqu'aux prochaines échéances électorales de mars 2011.

**La CFTC souhaite rappeler qu'elle ne poursuit qu'un seul et unique objectif : celui de la défense des salariés et de leurs intérêts collectifs.**

Rejoignez-nous

Adhérer 

Merci de me faire parvenir un bulletin d'adhésion.

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : ..... Adresse : .....

.....

Cp : ..... Ville : .....

Tél. : ..... Email : .....

